RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Conseiller territorial / Conseillère territoriale des APS (activités physiques et sportives)

Responsable des activités physiques et sportives d'une collectivité territoriale, ce ou cette fonctionnaire gère les installations sportives et leur utilisation, conçoit et met en œuvre des animations sportives et coordonne le travail des éducateurs sportifs ou des éducatrices sportives.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 3**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Secteurs professionnels : Fonction publique, Sport

Centres d'intérêt : J'aime diriger, J'ai le sens du service public, J'aime organiser, planifier



© simonkr/E+/Getty Images

Le métier

Fonctionnaire, le CTAPS (conseiller territorial ou conseillère territoriale des activités physiques et sportives) orchestre, en lien avec les élus ou les élues, la politique sportive d'une collectivité (commune, département ou région). Généralement responsable du service des sports, il ou elle coordonne les équipes d'éducateurs et d'animateurs sportifs. À lui ou à elle également de concevoir et de mener des projets pour dynamiser les activités physiques et sportives sur son secteur géographique : organisation de manifestations sportives, coordination des activités physiques dans les écoles et les centres de loisirs, promotion du sport pour tous (public scolaire, sénior, en situation de handicap)... Côté administratif, il lui faut gérer les budgets des installations (complexes omnisports, gymnases, piscines, stades...), garantir la conformité de ces installations en matière de sécurité et d'accessibilité, s'occuper de leur maintenance ou de leur rénovation, ou encore planifier la construction d'un nouvel équipement sportif. Polyvalent, le poste nécessite des compétences à la fois en management, en sport et en politique territoriale. Méthodique et pédagogue, le conseiller ou la conseillère doit notamment faire preuve d'autorité, d'initiative et d'un bon sens du relationnel pour encadrer ses agents, et mettre en place des programmes sportifs adaptés au public. Accessible sur concours, le métier n'offre qu'un nombre limité de places à chaque session de recrutement.

Les études

Après le bac

3 ans pour préparer un diplôme de niveau bac + 3 (licence, BUT...) et se présenter au concours de la fonction publique territoriale de conseiller territorial des activités physiques et sportives (catégorie A).

bac + 3

→ Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives éducation et motricité

Emploi et secteur

Secteur

Sport

Pour aller plus loin

Librairie



PARCOURS

Sport

Paru le 23/09/2024
Broché • 12,00 €
PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

J'aime diriger →

J'ai le sens du service public →

J'aime organiser, planifier →

Autres métiers à découvrir

Professeur de sport

Éducateur sportif public en situation de handicap

Agent de développement sportif

Directeur de golf

Animateur d'activités physiques et sportives pour tous